

**Séance ordinaire du 29 juillet 2025**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

**Délibération n°29072025D03**

**Objet : Finances Locales – Modification de la durée d’amortissement des investissements sur le budget Eau**

Date de la convocation et de l’affichage : 23 juillet 2025  
 Nombre de conseillers en exercice : 29  
 Nombre de conseillers présents : 19  
 Nombre de pouvoirs : 8  
 Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0  
 Nombre de votants : 27  
 Pour : 27  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Le 29 juillet 2025, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du premier adjoint, Jean-Jacques BAZIN.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND		X		Jean-Jacques BAZIN
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET		X		Patrick CHAPUIS
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Christine CARREL		X		Gilbert LOYET
Jean-Marie GUILLOT			X	
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD		X		Serge GUILLEMAT
Régine DUCRET		X		Dominique VERDOYA
André VIBOUD	X			

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération du conseil municipal du 29 juillet 2025 n°29072025D03

Accusé de réception en préfecture  
 073-200083681-20250729-29072025D03-DE  
 Date de réception préfecture : 30/07/2025

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI		X		Caroline LEVANNIER
Sarah HENICKE			X	
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA		X		Francine BORDON
Mylène AVILA	X			
Aly DIARRA	X			
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Francine BORDON

-----

**Rapporteur** : Caroline LEVANNIER, Adjointe au Maire en charge des Finances, de l'Enfance et de la Jeunesse

**Exposé des motifs :**

L'amortissement est une technique comptable qui permet de constater chaque année la dépréciation des biens inscrits à l'actif de la collectivité et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

L'amortissement est budgétaire : il constitue une recette de la section d'investissement et participe au financement du renouvellement de l'actif de la collectivité et à l'équilibre de son budget. Il permet, par ailleurs, de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Ainsi, la mise en œuvre de l'amortissement a pour conséquence de créer un autofinancement minimal pour la collectivité afin de maintenir un équilibre sain entre le recours aux fonds propres et à l'emprunt pour le financement de ses futurs équipements.

Par délibération n°28052019D3\_1, le conseil municipal de Porte-de-Savoie a fixé la durée d'amortissement des immobilisations de la collectivité.

Il est proposé de modifier cette délibération concernant le budget annexe de l'eau potable (M49) de la façon suivante :

Biens amortis	Article budgétaire	Durée actuelle	Durée proposée
Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable – réseaux d'adduction d'eau	21531	40 ans	80 ans

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération du conseil municipal du 29 juillet 2025 n°29072025D03

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20250729-29072025D03-DE  
Date de réception préfecture : 30/07/2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUGMENTE** la durée d'amortissement des ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable à 80 ans.

---

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 29 juillet 2025

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 31/07/2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Par suppléance du Maire,  
Le Premier adjoint,  
Jean-Jacques BAZIN



Le secrétaire de séance,  
Francine BORDON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20250729-29072025D03-DE  
Date de réception préfecture : 30/07/2025

Délibération du conseil municipal du 29 juillet 2025 n°29072025D03

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20250729-29072025D03-DE  
Date de réception préfecture : 30/07/2025